

REPUBLIQUE FRANCAISE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MAIRIE DE SAINT -YBARS

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil se réunira à La Mairie

Le Samedi 28 Mars 2015

A 09h30

Affiché le 21 Mars 2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Session ordinaire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- Approbation du procès verbal de la séance du 17 Décembre 2014,
- Délibération pour le versement, par la Commune de SAINT-YBARS, de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Lèze pour l'achat de bacs de collecte des déchets ménagers,
- Délibération pour la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P12 de Raoufasti,
- Délibération pour la réalisation des travaux de sécurisation FS BT s/P12 de Raoufasti,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat-travaux 2015 avec la Communauté de Communes de la Lèze,
- Délibération pour l'acceptation d'un délai de résiliation d'un mois, du bail de location de l'appartement T3 (2^{ème} étage) de la Place Eparchoise, au lieu de trois mois conformément à l'alinéa 2 des Conditions Générales du contrat de location en date du 12 Juillet 2013,
- Délibération pour l'acceptation d'un délai de résiliation d'un mois, du bail de location du local de 18m2 au RDC de l'ancien presbytère 7, Rue de Dessous, au lieu de trois mois conformément au deuxième alinéa du paragraphe I du chapitre conditions de forme et de délai des Conditions Générales du contrat de location en date du 01 Novembre 2006,
- Présentation du Plan Aménagement et du Développement Durable (PADD) dans le cadre de la modification du POS en PLU,
- Questions diverses.

Le Maire
Francis BOY